

1 - Bilan du Contrat de Pays engagé sur la période 2000- 2006

De la constitution du Pays à la convention territoriale 2008-2013

Depuis une vingtaine d'années, des réflexions et des dispositifs de contractualisation ont émergé sur le territoire du Sud Toulousain. Dès 1995, le territoire était concerné par la mise en œuvre de quatre Contrats de terroir : Cazères – Le Fousseret, Portes de l'Ariège, Terrasses du Touch, Pays du Savès et Pays du Volvestre.

Suite à ces Contrats, le territoire s'est constitué en « Association du Pays du Sud Toulousain », en 2003, afin de fédérer les intercommunalités et les communes isolées autour d'une réflexion sur les orientations stratégiques et la reconnaissance du Pays. Document fondateur et texte de référence du Pays, la Charte, approuvée en 2004, détermine la stratégie du territoire en matière de développement.

Le Contrat de Pays, déclinaison de la Charte, signé le 10 juin 2005, a porté sur une programmation pluriannuelle d'actions conforme aux orientations à 10 ans de la Charte de Pays. Ces orientations se répartissent en 5 axes stratégiques, déclinés en 16 objectifs opérationnels, déclinés eux-mêmes en 18 mesures.

Rappel des orientations du Contrat 2004-2006 :

□ Axe 1 : Un aménagement harmonieux et une mobilité des personnes dans le Pays

Objectif 1 : Se doter d'outils et de schémas d'aménagement au service d'un développement équilibré

Objectif 2 : Renforcer et aménager à court ou moyen terme les liaisons Est-Ouest

Objectif 3 : Rendre les TIC accessibles à tous

Objectif 4 : Dynamiser les cœurs de village pour leur donner une fonction de lieu de vie

□ Axe 2 : La création d'activités, l'emploi et la formation

Objectif 5 : Maîtriser le développement de l'espace économique pour améliorer et qualifier l'offre existante

Objectif 6 : Renforcer les filières économiques porteuses

Objectif 7 : Mettre en place une politique de l'emploi, de la formation, de l'insertion économique coordonnée et adaptée au tissu économique local

□ Axe 3 : L'accueil de population au service du lien social

Objectif 8 : Un accès aux logements pour tous, pour plus de mixité sociale

Objectif 9 : Répondre aux besoins présents et futurs en matière de services aux personnes

□ Axe 4 : Un projet culturel, environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale

Objectif 10 : Engager un projet culturel pour tous autour d'une culture vivante et tournée vers l'avenir

Objectif 11 : Mettre en œuvre une gestion intégrée de l'environnement pour valoriser les ressources, les espaces naturels et le patrimoine rural

Objectif 12 : Développer un tourisme de loisirs et de proximité adapté à un positionnement entre Toulouse et le massif pyrénéen

□ Axe 5 : L'animation territoriale et la communication facteur de cohésion territoriale et de développement

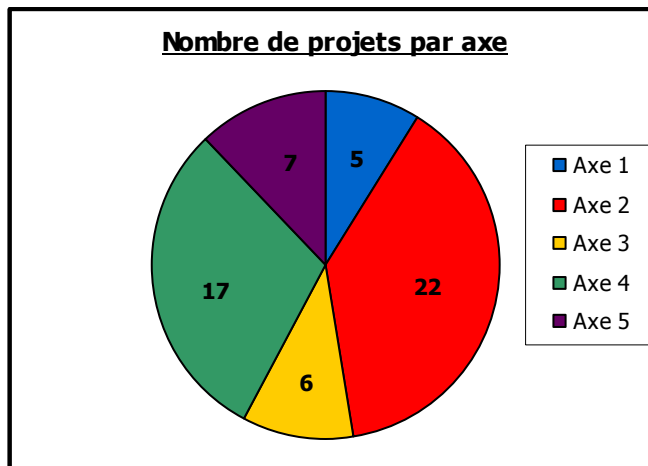
Objectif 13 : Doter le Pays d'un dispositif d'animation, d'ingénierie et communiquer

Bilan quantitatif

Depuis la signature du Contrat de Pays, le 10 juin 2005, trois maquettes de programmation ont été signées. Au total, le Comité Territorial de Pilotage du Pays du Sud Toulousain a retenu 57 projets de natures différentes dont deux projets structurants :

- La Maison de la Terre porté par la commune de Poucharramet (année 2)
- L'école de la céramique portée par la commune de Martres Tolosane (année 3)

Au total, les 57 projets inscrits dans les trois maquettes de programmation représentent un montant total de **15 637 164 € HT**.

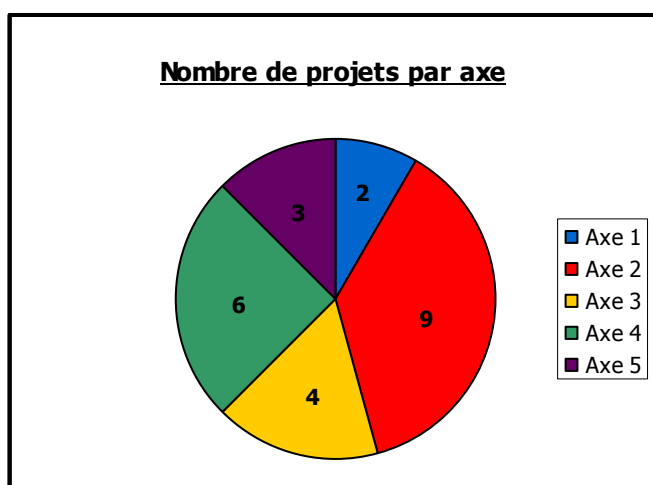


D'une manière générale, la majorité des projets ont porté sur les axes 2 « la création d'activités, l'emploi et la formation » et 4 « un projet culturel, environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale ».

□ Bilan année 1 (2005)

La maquette financière du Pays du Sud Toulousain-Année 1 contient 24 projets dont :

- 4 projets portés par l'Association du Pays du Sud Toulousain
- 3 projets portés par des communes
- 4 projets portés par la Communauté de Communes du District de la Vallée de l'Ariège
- 2 projets portés par la Communauté de Communes Garonne Louge
- 4 projets par la Communauté de Communes du Volvestre
- 1 projet porté par la Communauté de Communes du Savès
- 1 projet porté par la CUMA de Montesquieu-Volvestre
- 1 projet porté par l'Institut des Etudes Occitanes de la Haute-Garonne
- 2 projets portés par l'Association de l'Archéosiste Gaulois
- 1 projet porté par le SAS Tepacap
- 1 projet porté par le SIVOM de Rieux-Volvestre



Pour cette première année de contractualisation, l'axe le plus développé est l'axe 2 : « la création d'activités, l'emploi et la formation », avec 9 actions essentiellement tournées vers l'aménagement et l'extension de zones d'activités. L'axe 4 « un projet culturel, environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale » est également bien développé, avec 6 projets concernant des thématiques diverses (culture, tourisme).

Le montant total de la tranche 1 du Contrat du Pays du Sud Toulousain s'élève à 7 225 272 € HT

□ Bilan année 2 (2006)

La maquette financière du Pays du Sud Toulousain Année 2 contient 18 projets dont :

- 3 projets portés par le Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain
- 2 projets portés par la Communauté de Commune du District de la Vallée de l'Ariège
- 3 projets portés par la Communauté de Communes du Savès
- 2 projets portés par la Communauté de Communes du Volvestre
- 4 projets portés par des Communes
- 1 projet porté par la Fédération Départementale des CIVAM
- 1 projet porté par l'Association Relais Soleil
- 1 projet porté par l'Association CLIC du Pays du Sud Toulousain
- 1 projet porté par l'Association Musique en Vallée

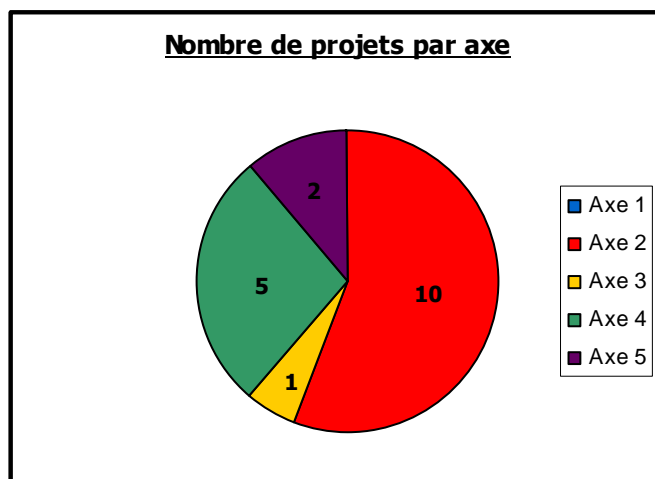
Dans ce cadre, un projet a été retenu au titre de projet structurant par le Conseil Général : le projet de la Maison de la Terre porté par la commune de Poucharramet.



Ce projet a alors obtenu des financements de l'Etat (DGE), de l'Europe (FEDER) et du Conseil Général.

La Maison de la Terre, située dans une ancienne ferme acquise par la commune, a pour vocation de favoriser la dynamique associative locale en offrant une palette d'activités autour de la culture et des techniques de construction. L'opération permet également de préserver un bâti ancien représentatif de l'architecture rurale du Midi Toulousain des XVIIème et XVIIIème siècles.

Le Schéma de l'Habitat a été réalisé par le SIVU de la Vallée de l'Ariège et validé par le Comité Syndical du Pays du Sud Toulousain.



Pour cette deuxième tranche de contractualisation, il est à noter qu'aucun projet n'entre dans le champ de l'axe 1 « un aménagement harmonieux et une mobilité des personnes dans le Pays ». L'axe le plus représenté est alors l'axe 2. Ce point est tout de même à relativiser sachant que de nombreuses actions inscrites au Contrat concernaient le projet de MCEF qui n'a finalement pas encore été réalisé. Ce projet devrait tout de même voir le jour dans les prochaines années.

Le montant total de la tranche 2 du Contrat du Pays du Sud Toulousain s'élève à 4 719 997 € HT

□ Bilan année 3 (2007)

La maquette financière du Pays du Sud Toulousain-Année 3 contient 15 projets dont :

- 3 projets portés par le Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain
- 1 projet porté par la Communauté de Communes du Volvestre
- 1 projet porté par le SIVOM de Rieux-Volvestre
- 5 projets portés par des communes
- 5 projets portés par des associations dans le cadre du Schéma culturel du territoire (Association les amis de l'orgue de Cintegabelle, Association du Musée Abbal à Carbonne, Association les Chemins Buissonniers à Rieumes, Association Musique en Vallée à Cintegabelle, Association Le Tracteur à Cintegabelle)

Dans ce cadre, un projet a été retenu au titre de projet structurant par le Conseil Général : le projet de l'école de la céramique porté par la commune de Martres Tolosane.



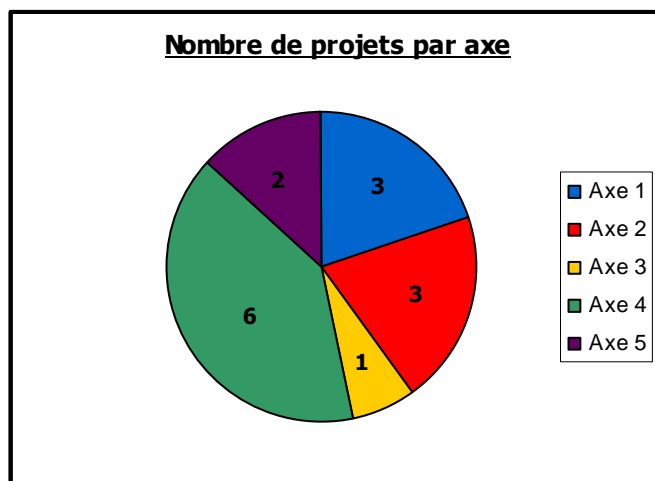
Ce projet s'intègre dans le projet global de développement local (Salon des Arts et du Feu, Angonia, futur Espace des Arts,...). Cette école aura pour vocation de dispenser des formations de longue durée (reconversion), des formations très ciblées aux céramistes de la région et enfin des initiations à la céramique pour la population touristique et locale.

Il s'agit aussi bien de promouvoir les métiers et les savoir faire artisanaux auprès de tous les publics que de conforter la commune de Martres-Tolosane dans sa vocation à devenir « la cité artiste » du Pays du Sud Toulousain.

Ce dossier est mené en partenariat avec la Chambre des Métiers et a fait l'objet d'une étude de faisabilité.



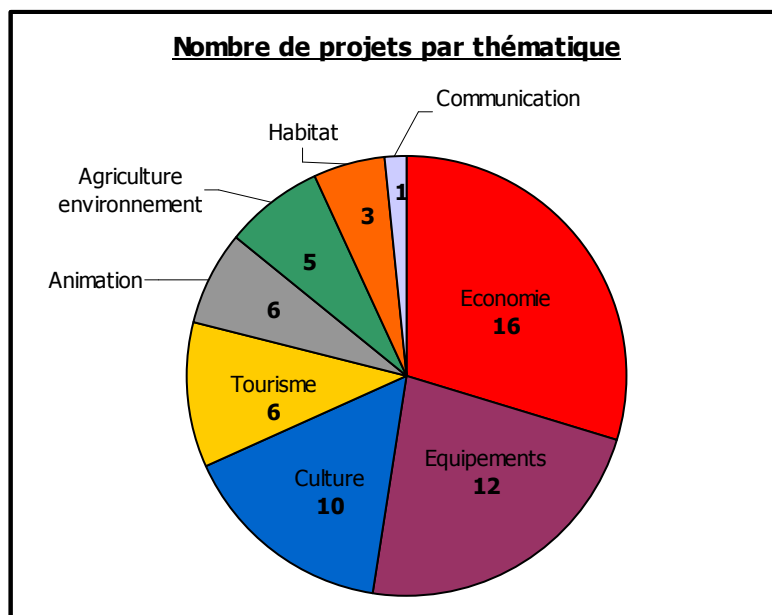
Concernant la Maison de l'Artisanat du Bâtiment et de l'Environnement à Lacaugne, ce projet retenu dans la programmation du Contrat de terroir du Volvestre a été repris dans le cadre du Pays du Sud Toulousain. Il a fait l'objet d'un examen dans le cadre de la programmation 2006 et a obtenu des financements. Il ne s'agit aujourd'hui que de prendre en compte les évolutions du projet.



La lecture de la troisième tranche de contractualisation fait apparaître de nombreux projets au titre de l'axe 4 en lien avec le Schéma Culturel de Territoire

Le montant total de la tranche 3 du Contrat du Pays du Sud Toulousain s'élève à 3 691 895 € HT.

□ Synthèse des 3 années de programmation



La répartition du nombre de projets par thématique se fait de la manière suivante :

Les actions en faveur de l'économie, des équipements et de la culture occupent alors une place prépondérante.

En matière d'économie, outre la réalisation du STIE, les projets ont généralement concerné l'aménagement ou l'extension de zones d'activités. Ces projets ont alors permis d'accroître et d'améliorer les capacités d'accueil du territoire, l'implantation d'activités et la création d'emplois étant envisagées comme une priorité préalable au projet de développement et d'aménagement du Pays.

Concernant les équipements, il s'agit essentiellement d'opérations d'aménagement de places, de bourgs centre, qui ont des impacts positifs sur le cadre de vie de la population. Ces opérations de valorisation ont ainsi répondu à des enjeux de préservation d'un patrimoine qui constitue un élément fort d'attractivité mais aussi une garantie pour éviter une péri-urbanisation qui banalise ces espaces urbains.

Les subventions de fonctionnement aux associations culturelles ont constitué l'essentiel du volet culturel du Contrat en complément de l'élaboration du Schéma Culturel. Ces subventions ont alors permis d'apporter un appui aux structures et aux acteurs locaux dont les activités entrent dans le champ du Schéma d'Aménagement Culturel du territoire.

En ce qui concerne le volet tourisme, les projets ont surtout porté sur la réalisation d'études.

L'appui au Conseil de Développement et l'animation et ingénierie territoriale sont les deux types d'actions inscrites au Contrat en matière d'animation.

En matière d'habitat, le schéma habitat-cadre de vie-foncier constitue l'essentiel du volet.

La foire d'Auvergne est enfin le seul projet financé au titre du volet communication du Contrat.

A noter que certains projets s'inscrivent dans plusieurs thématiques, comme la Maison de la Terre à Poucharramet, qui concerne à la fois l'environnement, l'artisanat et la culture, ainsi que le projet de la Maison de l'Artisanat du Bâtiment et de l'Environnement qui revêt à la fois des objectifs en matière d'environnement et d'artisanat.

Ainsi, si certains objectifs et certaines mesures semblent avoir été largement développés, d'autres mesures n'ont pas pu être mises en œuvre, par manque de projets, comme l'indique le tableau ci-après.

Bilan des actions engagées dans le cadre du Contrat de Pays 2000-2006

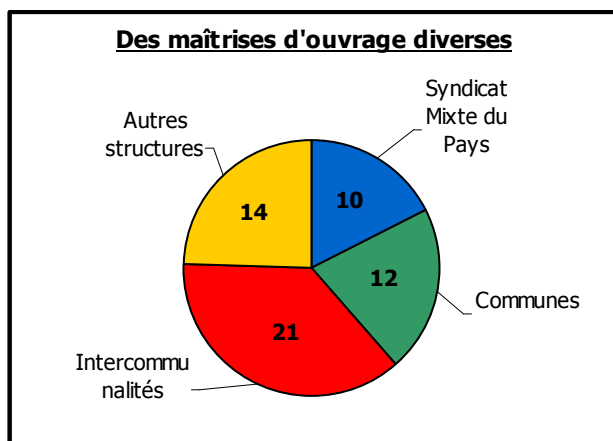
AXE	Objectif	MESURE	Actions réalisées
AXE 1 Un aménagement harmonieux et une mobilité des personnes dans le Pays	Objectif 1 Se doter d'outils et de schémas d'aménagement au service d'un développement équilibré	MESURE 1 Réaliser un ou des schémas d'aménagement et de développement durable et favoriser la mise en œuvre d'outils de maîtrise foncière	élaboration du Schéma de Cohérence du Pays du Sud Toulousain Schéma territorial des infrastructures économique (STIE) Schéma de l'habitat – cadre de vie - foncier
	Objectif 2 Renforcer et aménager à court ou moyen terme les liaisons Est-Ouest		
	Objectif 3 Rendre les TIC accessibles à tous	MESURE 2 Couverture du territoire en réseaux haut débit et développement des TIC (équipement et services)	
	Objectif 4 Dynamiser les cœurs de village pour leur donner une fonction de lieu de vie	MESURE 3 Préserver la qualité architecturale des bourgs	aménagement de la place (Bérat, Saint Sulpice, Rieumes,...) réhabilitation de la halle couverte : Plagne
		MESURE 4 Renforcer les commerces de proximité et dynamiser les centres bourgs	

AXE	Objectif	MESURE	Actions réalisées
<p style="text-align: center;">AXE 2 La création d'activités, l'emploi et la formation</p>	<p style="text-align: center;">Objectif 5 Maîtriser le développement de l'espace économique pour améliorer et qualifier l'offre existante</p>	<p style="text-align: center;">Mesure 5 Renforcer les principaux pôles d'activités économiques du Pays et conforter les zones d'activités intercommunales</p>	<p style="text-align: center;">STIE aménagement de zone (Le Lherm, Rieumes,...) extension ZA animateur de zone acquisition de foncier : Activestre</p>
	<p style="text-align: center;">Objectif 6 Renforcer les filières économiques porteuses</p>	<p style="text-align: center;">Mesure 6 Valoriser les savoir-faire industriels en lien avec le territoire</p>	
		<p style="text-align: center;">Mesure 7 Conforter les activités agricoles du Sud Toulousain</p>	<p style="text-align: center;">communication collective producteurs fermiers atelier de découpe toutes viandes : Montesquieu-Volvestre</p>
		<p style="text-align: center;">Mesure 8 Prendre en compte le poids du commerce et de l'artisanat</p>	<p style="text-align: center;">Maison de l'Artisanat du Bâtiment et de l'Environnement : Lacaugne réaménagement d un local multiservice : Lavelanet de Comminges réalisation école de faïence : Martres-Tolosane</p>
		<p style="text-align: center;">Mesure 9 Prendre en compte le poids économique des activités extractives</p>	
	<p style="text-align: center;">Objectif 7 Mettre en place une politique de l'emploi, de la formation, et de l'insertion économique coordonnée et adaptée au tissu économique local</p>	<p style="text-align: center;">MESURE 10 Conforter et développer les services emploi, formation et insertion au niveau des intercommunalités à travers des outils de proximité</p>	<p style="text-align: center;">Maison Commune Emploi Formation</p>
		<p style="text-align: center;">MESURE 11 Engager un projet pilote sur offre/demande, compétences et potentiels d'emploi sur le territoire</p>	

AXE	Objectif	MESURE	Actions réalisées
AXE 3 L'accueil de population au service du lien social	Objectif 8 Un accès aux logements pour tous, pour plus de mixité sociale	Mesure 12 Mise en œuvre d'un programme global de l'habitat	PLH : CC Volvestre Schéma de l'Habitat rénovation logement PALULOS : Lacaugne
	Objectif 9 répondre aux besoins présents et futurs en matière de services aux personnes.	MESURE 13 Elaborer un schéma des services aux habitants et développer l'offre sur les services déficitaires	création centre aéré intercommunal création crèche intercommunale aménagement et équipement d'une salle de séminaire : Rieux-V
AXE 4 Un projet culturel, environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale	Objectif 10 Engager un projet culturel pour tous autour d'une culture vivante et tournée vers l'avenir	MESURE 14 Mettre en place un projet culturel de territoire et de valorisation du patrimoine	centre d'animation et de formation à la langue et à la culture occitane : Forgues (étude de faisabilité) Schéma d'Aménagement Culturel Maison de la Terre : Poucharramet chargé de mission culture : Pays appui aux associations culturelles (Musée Abbal, Musiques en Vallée,...)
	Objectif 11 Mettre en œuvre une gestion intégrée de l'environnement pour valoriser les ressources, les espaces naturels et le patrimoine rural	MESURE 15 Faire de la Garonne et de l'Ariège les axes bleus structurants du Pays	
		MESURE 16 Maintenir et valoriser les espaces naturels et forestiers remarquables et la qualité des Paysages, facteurs d'attractivité du Sud Toulousain	
	Objectif 12 Développer un tourisme de loisirs et de proximité adapté à un positionnement entre Toulouse et le massif pyrénéen	MESURE 17 Développer les lignes de produits touristiques, les capacités d'hébergement et les activités de loisirs correspondant au positionnement du Sud Toulousain	développement et perspective TEPACAP Rieumes aménagement office du tourisme : Rieumes gîtes du Volvestre : Montesquieu rénovation hébergement, création équipements sportifs : centre de vacances Le Tolosan Boussens

AXE	Objectif	MESURE	Actions réalisées
<p>AXE 5 L'animation territoriale et la communication facteur de cohésion territoriale et de développement</p>	<p>Objectif 13/MESURE 18 Doter le Pays d'un dispositif d'animation, d'ingénierie et communiquer</p>		<p>foire du Pays du Sud Toulousain animation et ingénierie territoriale : Pays Conseil de Développement : Pays création du poste de chargé de mission culture</p>

En ce qui concerne les maîtrises d'ouvrage de ces actions, on constate une importante diversité :



Sur les trois années de contractualisation, le Pays s'est porté maître d'ouvrage pour environ 18 % des actions. Le cas de figure le plus courant étant la maîtrise d'ouvrage intercommunale (37 % des cas). Ainsi, on constate une majorité de maîtres d'ouvrage publics.

Bilan qualitatif

□ Une démarche jugée positive...

Une imbrication des réflexions SCoT/Pays

On peut signaler une bonne articulation entre la politique Pays et la mise en place du SCoT, qui tient en grande partie à la similitude des périmètres et de la gouvernance. L'essentiel du contenu de la présente convention est alors issu des nombreux débats qui se sont déroulés au sein des commissions et ateliers de travail tout au long de l'année 2007. L'interaction entre les réflexions liées au SCoT et celles spécifiques à la politique Pays est telle qu'il est difficile de les dissocier. Les enjeux mis en avant dans le cadre du Pré-PADD du SCoT se recoupent nécessairement avec ceux de la Charte et du Contrat de Pays. De la même manière, plusieurs études sont lancées pour la réalisation du SCoT (études déplacements, état initial de l'environnement,...) et elles alimenteront la réflexion du Pays.

Enfin, les contributions des chambres consulaires et autres organismes au SCoT ont été très utiles pour la définition des axes et mesures contenues dans la convention.

On peut souligner que les orientations de cette convention ont fait l'objet d'une concertation permanente avec les élus mais aussi avec les membres du Conseil de développement et d'autres acteurs présents sur le territoire : ACVA, services aux personnes, organismes de formation, UTAMS, etc.

Une bonne mobilisation des élus et une concertation élargie

Il faut tout d'abord souligner la forte implication des élus du Comité Syndical. Celui-ci s'est réuni régulièrement (une fois par mois environ) pour faire le point sur les politiques du Pays (schémas en cours), sur le SCoT et l'InterSCoT. Il est réparti en délégations en fonction des différentes thématiques des politiques de Pays.

La mise en place des commissions, groupes de travail thématiques correspondants aux axes de la Charte de Pays puis du Contrat est un élément décisif de la coordination technique de l'ensemble des partenaires du Sud Toulousain, institutionnels comme consulaires. Ces commissions sont composées de membres du Comité Syndical sont ouvertes à tous les conseillers municipaux du territoire. Y participent également les représentants des organismes institutionnels et consulaires, des membres du Conseil de développement, des représentants d'associations ou d'entreprises,... en fonction des besoins. Elles sont des lieux de discussion et de confrontation des différentes stratégies de développement du territoire.

Ces groupes de travail sont à la source de l'émergence de projets et ils ont permis également une implication pérenne des structures institutionnelles (chambres consulaires, Services de l'Etat, de la Région, du Département,...).

Les 6 commissions mises en place, ont été animée chacune par un Vice-président.

La commission économie, emploi, formation s'est ainsi essentiellement réunie en vue de la réalisation du Schéma Territorial des Infrastructures Economiques.

La commission environnement s'est réunie quant à elle notamment dans le cadre de l'InterSCoT et plus récemment pour l'élaboration du diagnostic environnement – agriculture réalisé par le Conseil Général.

La commission habitat a notamment travaillé sur le diagnostic stratégique « habitat - cadre de vie - foncier » réalisé par la Maison de l'Habitat du SIVU de la Vallée de l'Ariège.

La commission tourisme s'est réunie sur le thème « le tourisme dans le schéma culturel du territoire ».

Enfin, la concertation a pu être réalisée par l'intermédiaire du site internet et des newsletters.

Un rapprochement des services techniques

En matière d'ingénierie territoriale, la structure technique du Pays est certes limitée (3 personnes) mais le travail organisé en équipe a permis de faire face à la charge de travail. Par ailleurs, l'équipe du Pays a pu s'appuyer, en tant que de besoin, sur les techniciens des intercommunalités et notamment, pour l'habitat-cadre de vie-foncier, sur l'expérience et le savoir faire des techniciens de la Maison de L'Habitat du SIVU de la Vallée de l'Ariège. Cette étroite collaboration a permis de compenser l'absence de techniciens « Pays » dans certains domaines. Les relations régulières et constructives avec les services de l'Etat (Sous Préfecture de Muret, DRAC, Equipement), de la Région ainsi que leur implication financière ont été un plus appréciable et apprécié aussi bien par les élus que par les techniciens du Pays. Enfin, l'appui technique de la DAEDL et de l'ATD, essentiellement sollicité pour le SCOT, s'est avéré largement positif aussi pour la politique « Pays » proprement dite. Il apparaît évident aujourd'hui que, sans cet appui technique exceptionnel, sans l'appui financier à l'ingénierie territoriale, la dynamique du Syndicat Mixte en aurait été affectée.

Régulièrement, l'équipe technique du Pays, organise des réunions de travail auxquelles sont conviés les techniciens des communautés de communes et des principales villes du territoire. Sont également conviés à ces réunions des techniciens de l'Etat (sous préfecture de Muret et Equipement), de la région et du Conseil Général ainsi que des chambres consulaires. Ces réunions permettent de mieux relayer les orientations prises par le Syndicat et favorisent les contacts entre les techniciens du territoire, relations qui étaient inexistantes auparavant. De ce point de vue on peut dire que le Pays joue son rôle dans le sens d'une mutualisation future des compétences et de mise en réseau.

Le Pays considéré comme un bon niveau de cohérence qui a permis la réalisation des schémas et le développement de la coopération intercommunale

Malgré sa création récente, le Pays du Sud Toulousain apparaît comme une structure dynamique, au regard des projets mis en place et des réflexions engagées.

Il est également identifié en tant que lieu de prospective, de cohésion et de lien entre les acteurs pour définir des stratégies communes. La démarche engagée a en effet permis aux territoires d'avoir une vision à long terme de leur développement, de les fédérer, et a incité au partenariat avec les acteurs socioéconomiques et associatifs. La contractualisation a constitué un ferment pour l'engagement des acteurs, la discussion et l'information réciproque sur leurs projets, le développement des synergies, l'amplification des dynamiques locales. Ainsi des réseaux d'acteurs ont vu le jour, de manière informelle, favorisant ainsi les coopérations. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les acteurs culturels, mais également de plus en plus entre les acteurs de la santé et des services à la personne, notamment grâce à la réflexion sur le CLIC (Centre Local Information et Coordination) qui leur a permis de se rencontrer.

De plus, le Pays est considéré comme étant le bon niveau de cohérence territoriale pour l'élaboration des schémas thématiques permettant de définir et de mettre en œuvre les projets. Le Pays est ainsi un niveau pertinent pour définir et agir en faveur de l'attractivité en termes d'accessibilité, d'éducation et de formation, de services aux entreprises et aux populations (santé, culture, vie associative, sport...) de qualité de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Pays, la Région Midi-Pyrénées a en effet incité les territoires à se doter de Schémas stratégiques notamment dans les domaines économique, culturel, habitat-cadre de vie,...

Ainsi, le Pays du Sud Toulousain a réalisé :

- un Schéma Territorial des Infrastructures Economiques
- un Schéma d'aménagement culturel
- un diagnostic stratégique Habitat / Cadre de Vie / Foncier

L'élaboration de ces Schémas aura permis d'approfondir les orientations stratégiques fixées dans la Charte de Pays et de sensibiliser les élus à la nécessaire identification de priorités d'actions.

La définition de ces stratégies de développement thématique a permis de bâtir des partenariats et d'associer le Conseil de Développement mais également d'autres acteurs locaux en fonction des secteurs étudiés.

Le Pays apparaît alors comme un organe de coordination qui permet d'avoir une vision plus stratégique du développement du territoire.

Enfin, il est à souligner que la démarche contractuelle a permis le renforcement de l'intercommunalité. **Ainsi, alors qu'en 2003, et à périmètre égal, le territoire comptait 5 communautés de communes et 38 communes isolées, il compte aujourd'hui 6 communautés de communes et 21 communes isolées.**



2003



2008

Le renforcement de l'intercommunalité

La politique de Pays a eu des effets stimulants en suscitant des dynamiques territoriales, de nouvelles formes de gouvernance ou encore en démontrant la capacité du territoire à agir et réagir. On assiste ainsi aujourd'hui à une véritable logique de projet.

❑ **Mais des faiblesses à prendre en compte**

Un manque de projets structurants et un manque de sélectivité

Tout d'abord, on doit souligner un manque de projets structurants (seulement 2 projets structurants au cours des trois années de contractualisation) et une sélectivité parfois insuffisante. Cette dernière résulte généralement de la nécessité de respecter diverses contraintes : priorités propres aux partenaires, disponibilités financières et contraintes de temps.

Des projets qui ont du mal à se concrétiser et des thématiques faiblement abordées

Une autre limite constatée de la contractualisation tient au fait que certaines thématiques n'ont pas ou très peu été développées, comme les transports et déplacements ainsi que le développement durable. Ceci s'explique en grande partie par la difficulté à traduire de manière opérationnelle les réflexions engagées. Cela tient en grande partie au fait que le Pays du Sud Toulousain étant une structure récente, la majorité des projets consiste dans un premier temps en la réalisation d'études, mais également à des difficultés propres à certains projets et indépendantes de la volonté des élus, comme ce fut le cas pour le projet de Maison Commune Emploi Formation (MCEF) qui n'a pas abouti pour le moment.

Une implication encore trop limitée du Conseil de Développement

Après une importante activité pendant la phase de préparation de la charte et du contrat, le Conseil de Développement a connu une phase de moindre intensité. Toutefois, les problématiques du SCoT et la réflexion sur le Schéma Culturel ont récemment redynamisé l'activité du conseil de développement. Cela ne tient ni à la volonté des élus ni à celle des membres du Conseil de développement, les relations ayant toujours été constructives, mais il semble que le territoire n'a pas encore trouvé la « bonne formule » pour permettre une plus grande implication du Conseil de Développement. A noter tout de même que ce dernier a pris l'initiative d'organiser deux conférences débats de très grande qualité portant sur les thèmes suivants :

- biomasse
- chimie verte

De même, le Conseil de développement a organisé des réunions de travail sur le grand contournement de Toulouse et émis un avis à destination des élus du territoire.

Il faut souligner aussi, la forte implication de la commission culture du Conseil de développement tout au long de la procédure qui a conduit à l'élaboration du Schéma culturel. Ses avis et propositions ont été repris, pour l'essentiel, par les élus au moment des choix. Les deux animateurs de la commission culture (membres du Comité de pilotage) ont également participé à la définition du profil de poste de chargé de mission culture, des critères de sélection et à la sélection du candidat.

Enfin les membres du Conseil de développement ont régulièrement assisté aux travaux organisés dans le cadre du SCoT (ateliers territoriaux, etc.).

Un manque d'évaluation

On peut regretter également un manque d'évaluation de la démarche contractuelle. En effet, le Contrat 2000-2006 n'a pas donné lieu à des évaluations intermédiaires ou finales.

Trop peu d'ouverture et de concertation avec les territoires limitrophes

Enfin, on peut signaler que, en dehors de la démarche SCoT, les relations avec les territoires voisins sont peu nombreuses. Le Pays n'a en effet pour l'instant pas mis en place de réflexions avec les Pays limitrophes ou autres territoires de projet.

Rappel des schémas territoriaux engagés

Après la réalisation de la Charte du Pays du Sud Toulousain en 2004 et conformément à ses orientations, le territoire a souhaité préciser sa stratégie par l'adoption de Schéma directeurs thématiques et la réalisation d'études.

En matière économique, dans le cadre de l'axe 2 de la Charte de Pays « La création d'activités, l'emploi et la formation » un Schéma Territorial d'Infrastructures Economiques a été réalisé en 2005.

Ce schéma a pour objectif de dresser un état des lieux complet de l'offre économique sur le territoire. Ainsi, en mettant en avant les atouts et faiblesses du Pays et son positionnement par rapport à la concurrence des territoires voisins (notamment l'agglomération toulousaine) ce schéma participe à une meilleure connaissance du territoire du Sud Toulousain. Il a également permis de hiérarchiser les zones d'activités. Ce schéma propose plusieurs axes de travail concernant l'attractivité des zones d'activité, la promotion économique du territoire ainsi que la mise en place d'une cellule économique du territoire afin de réduire la concurrence entre les zones du territoire et de mettre en place une stratégie de développement. Cette cellule, animée avec l'appui technique du Conseil Général, a d'ores et déjà engagé ses réflexions principalement autour de la communication et du développement des filières. En 2008, le STIE fera l'objet d'une réactualisation afin d'assurer sa compatibilité avec les orientations définies dans le cadre du PADD du SCoT.

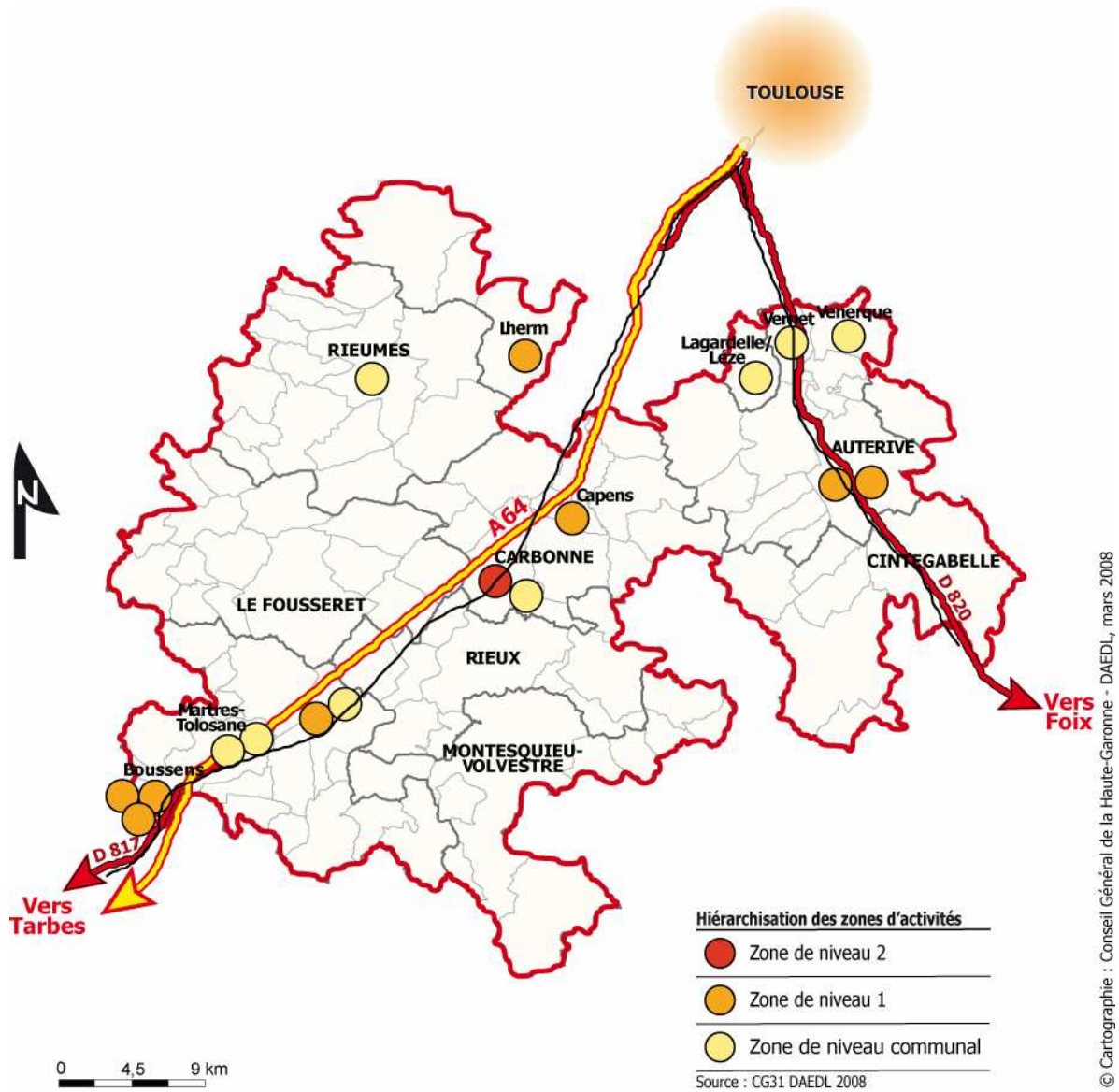


Schéma Territorial des Infrastructures Economiques

En matière culturelle dans le cadre de l'axe 4 de la Charte de Pays « Un projet culturel, environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale » le Pays du Sud Toulousain a réalisé un Schéma d'Aménagement Culturel en 2006.

La première phase du travail consistait en un diagnostic. Cette phase a été marquée par une concertation avec les élus mais aussi avec un grand nombre d'acteurs culturels du territoire. La commission culture du Conseil de développement a joué un rôle essentiel aussi bien dans la réalisation du cahier des charges que dans la concertation liée au diagnostic.

Ce diagnostic a fait apparaître un territoire qui, globalement, recèle des richesses sur lesquelles il est possible de s'appuyer, mais aussi des fragilités sur lesquelles il faut travailler. C'est à partir de ce constat qu'ont pu être déterminés des priorités et des axes de travail qui forment le projet culturel du territoire.

Suite à la réalisation de ce Schéma, le Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain en partenariat avec les services de la Région Midi-Pyrénées et les services de la DRAC Midi-Pyrénées a procédé à l'embauche d'une chargée de mission Culture en juillet 2007.

En 2008, une convention territoriale de développement culturel sera signée avec la Région et permettra au territoire, de bénéficier d'une enveloppe budgétaire pendant trois ans, pour le financement d'actions s'inscrivant dans le projet culturel. Cette convention doit présenter synthétiquement « l'esprit » du projet culturel et faire apparaître les priorités qui guideront le Pays dans les actions qu'il va mettre en œuvre.

En matière d'Habitat dans le cadre de l'axe 3 « L'accueil de population au service du lien social », le Pays du Sud Toulousain a souhaité conduire un diagnostic stratégique Habitat – Cadre de vie – Foncier sur son territoire. Celui-ci a été élaboré par la Maison de l'Habitat du SIVU Lèze Ariège en 2007. Cette élaboration s'est faite dans le cadre d'une étude associant :

- des élus du Pays
- des membres du Conseil de Développement et du Comité de Pilotage
- des techniciens des intercommunalités constituant le Pays

Trois parties essentielles constituent ce travail :

- Partie 1 : le diagnostic
- Partie 2 : les enjeux et la stratégie
- Partie 3 : le programme d'actions

Le diagnostic réalisé a alors permis de définir 5 thématiques déclinées en fiches actions :

Thème 1 : Organiser et maîtriser le développement de l'habitat :

- 1.1 Appuyer les stratégies communales foncières
- 2.1 Conseiller et assister les communes en matière de projet d'urbanisation
- 3.1 Renforcer l'utilisation des transports collectifs et alternatifs

Thème 2 : Améliorer l'accessibilité en diversifiant l'offre

- 2.1 Accroître le parc locatif social
- 2.2 Améliorer le parc existant
- 2.3 Répondre aux besoins spécifiques du vieillissement de la population

Thème 3 : Favoriser un habitat durable

- 3.1 Renforcer l'identité patrimoniale du Pays
- 3.2 Soutenir un habitat respectueux de l'environnement
- 3.3 Sensibiliser et éduquer au développement durable du territoire

Thème 4 : Mettre en place des outils de suivi et de pilotage en matière d'habitat et d'urbanisme

- 4.1 Approfondir les connaissances du territoire : Observatoire de l'habitat
- 4.2 Développer le conseil et l'assistance aux communes (création d'un service urbanisme, formation des élus)

Thème 5 : Encourager le secteur du bâtiment

- 5.1 Créer un pôle d'échange et de formation entre professionnels

Aujourd'hui, le Pays travaille à la mise en œuvre de ces actions qui ont été intégrées dans les fiches mesures de la présente convention.

Même si elles n'entrent pas dans le cadre du Contrat, plusieurs études ont également été réalisées et complètent le dispositif de réflexion du Pays :

□ **Diagnostic équipements et services à la population (Conseil Général de la Haute-Garonne 2007 – DAEDL)**

Le Pays du Sud Toulousain a souhaité engager une réflexion concernant les équipements et les services à la population. Pour cela, le Pays a fait appel aux services du Conseil Général. Finalisée en 2008, cette étude a consisté à élaborer un état des lieux du territoire du point de vue de sa population et des équipements et services. Ceci dans le but de mettre en évidence les besoins actuels et ceux à venir en prenant en compte toutes les tranches d'âge de la population. Au-delà du diagnostic, cette étude a permis de faire émerger les pistes de réflexion, les axes de développement, de manière à structurer la réflexion sur les projets futurs du territoire.

□ **Diagnostic environnement-agriculture (Conseil Général de la Haute-Garonne 2008 – DAEDL-DADRE)**

Le Pays du Sud Toulousain a sollicité, en 2007, les services du Conseil Général pour la réalisation d'une étude sur l'agriculture et l'environnement du territoire. Cette étude a permis dans un premier temps de réaliser un état des lieux de ces deux composantes du Sud Toulousain. La réflexion, qui a associé les élus, les associations et professionnels a permis de dégager les enjeux environnementaux et agricoles majeurs du territoire. Des pistes d'actions ont ensuite été proposées afin que le territoire puisse s'en saisir. L'objectif final de cette étude sera alors, pour le Pays, de réaliser des fiches actions permettant de répondre à ces enjeux forts et de fédérer les acteurs autour d'actions communes.